



# NOTE JO 2024 : DOSSIER INCOMPLÉT !

Une note DGAFP doit être diffusée dans les ministères impactés par les JO.

## LES POINTS POSITIFS :

- ✓ Cadrage du recensement des agents au 31 mars 2024.
- ✓ Prise en compte des agents impactés à la suite de la réorganisation des services.
- ✓ Déplafonnement jours CET (flux et stock) 3 versants.
- ✓ Déplafonnement des jours télétravail.
- ✓ Critères cumulatifs modalités attribution prime JO.
- ✓ Télétravail porté à 3 jours par semaine.
- ✓ Plafond indemnisation jours télétravail à 10 jours pour 2024.
- ✓ Majorations possibles des supports de rémunérations (indemnitaires).
- ✓ Marges de dérogations : HS, astreintes, permanences prime de sujétion, IHTN.
- ✓ Accès facilité aux offres de garde d'enfant et d'accueil petite enfance
- ✓ 10 000 CESU JOP de 200 à 350 euros(monoparentale) pour les enfants (0 à 6 ans).
- ✓ Offre de réservations séjours enfants augmentée à 2000.



## LES POINTS NEGATIFS :

- ✗ Circulaire non contraignante pour la FPT et la FPH.
- ✗ Renvoi à des négociations en collectivités territoriales ou en établissements hospitaliers.
- ✗ CESU pour enfant de 6 à 12 ans à la charge des ministères.
- ✗ Pas d'indemnisation systématique de tous les jours de travail.

**PRIME JO : PAS DE COMPARAISONS HASARDEUSES :**

**MÊMES RISQUES ET MÊMES CONTRAINTES = MÊMES PRIMES**

**POUR LA FÉDÉRATION LA NOTE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE ET LA DGAFP AINSI  
QUE LE MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DOIVENT ASSUMER UN RÔLE  
INTERMINISTÉRIEL ET INTER VERSANTS !**

